Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 035-213501448-20260512-DCM_2026_35-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Langan

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
A la majorité
Pour : 12 Contre : 3 Abstention : 0

L'an 2026, le 12 Mai à 19:30, le Conseil Municipal de la Langan s'est réuni à la Mairie de Langan, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur JOLIVET Thierry, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/05/2026.

Présents : M. JOLIVET Thierry, Maire, Mme ABAUTRET Virginie, Mme CHICOUENE Cécile, Mme DAHMOUN Laëtitia, M. GAUPLE Olivier, Mme GODAL Claire, M. GUINARD Dany, M. JACQUES Emmanuel, M. LE BERRE Erwan, M. LE TENNIER Yvan, Mme LEMÉE Marion, M. MOISY Nicolas, Mme ODYE Martine, M. PAILLOUX Fabrice, Mme ROBERT Gaëlle

A été nommée secrétaire : Mme LEMÉE Marion

2026/35 – Création de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communale des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants. La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

La liste proposée est la suivante :

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 035-213501448-20260512-DCM_2026_35-DE

Les commissaires titulaires :

BEDOUIN Emmanuel
CHOISNEL Auguste
DENIEUL
Jean-Claude
GAUPLÉ Sabrina
GUIHARD Céline
GUINARD Sylviane
HELIGON Michel
HOUITTE Sylvain
LEMÉE Marion
ODYE Martine
VAUCELLE Olivier
YVANOFF Daniel

Les commissaires suppléants :

BIGOT Mickaël
BRIAND Joackim
BRIAND Nicolas
FROGER Patrick
GOURDEL Jocelyne
HOUAL Delphine
OLLIVIER Patrick
POULAIN Marianne
PREY Stéphanie
RENAIS Annie
ROPARTZ Francine
ROSAIS Isabelle

Après avoir délibéré et voté à la majorité, le Conseil municipal :

- APPROUVE la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir et signer les actes subséquents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/05/2026
Le Maire
Thierry JOLIVET